



COMPTE RENDU

JOURNÉE DES ADHÉRENTS CNLTA

3 DÉCEMBRE 2024

PARIS



Invitation Journée des Adhérents

PROGRAMME

9h30 : Accueil

9h45 - 10h00 : Introduction de la journée

10h00 - 12h30 : Travaux de groupes

12h30 - 14h00 : Déjeuner sur site

14h00 - 15h45 : Restitution des travaux et échanges

15h45 - 16h00 : Conclusion de la journée





Invitation Journée des Adhérents

Thématiques des groupes de travail :

- **groupe 1** : Les **bilans de séjours** (communication, lien avec les parties prenantes : à qui ? pour quoi ?) - Echanges sur les pratiques et l'éthique entourant un tel document, proposition/suggestion d'un processus et de ce que peut préconiser le CNLTA.
- **groupe 2** : Echanges de pratiques sur le **SIVAO** (prise en main de l'outil et évolutions possibles/souhaitables) afin de préparer la position du CNLTA lors des travaux sur cet outil.
- **groupe 3** : Redéfinir le **rôle** et donc la **dénomination des représentants** issus de l'environnement des vacances, aujourd'hui dénommés *représentants d'usagers*. Objectifs : donner à chaque partie prenante une place qui renforcera la défense et la promotion des vacances adaptées et par conséquent l'action du CNLTA.
- **groupe 4** : Les **vacances adaptées sont-elles trop chères ?** Tarif/coût des séjours, surcoût : explications, problématiques, solutions ? Elaborer un **plaidoyer** pour justifier l'importance des coûts d'accompagnement et d'organisation des séjours adaptés afin de mettre en avant le fait que sans soutien, les séjours deviennent inaccessibles.

COMPTE RENDU GROUPE 1:

Les bilans de séjours – Echanges sur les pratiques et l'éthique entourant un tel document, proposition/suggestion d'un processus et de ce que peut préconiser le CNLTA.

Questionnement autour des bilans : qui, quel contenu et comment construire un bilan ?

La question autour du type de bilan s'est posée, c'est celui centré sur le vacancier qui s'est démarqué.

Chaque organisme utilise des termes différents (bilan individuel, compte rendu...). La construction de ce bilan tourne autour du respect de l'utilisateur.

· **Qui va remplir ce bilan ?** Il a été convenu que c'était l'équipe accompagnante qui remplissait ce bilan, avec la participation de l'utilisateur. Ce document doit être validé par la suite par l'organisme.

Le **vacancier doit apporter son consentement** sur le remplissage de celui-ci; en cas de difficulté c'est à son tuteur ou une personne référente que reviendra le consentement.

· **A destination de qui ?** Il a été avancé le fait que le 1er interlocuteur était la personne en charge de l'inscription. Ce document sera ensuite envoyé à celle-ci.

· **Quand le bilan doit-il être complété ?** Il faut que le bilan soit réalisé en fin de séjour ; celui-ci doit être fait de manière instantanée afin de pouvoir intégrer au mieux les bénéficiaires.

Ce bilan doit avoir une certaine finalité dans la logique du séjour et du parcours du vacancier. Plusieurs précisions peuvent ainsi être apportées :

- Médical
- Vie quotidienne
- Ce qu'il a aimé/pas aimé

Il faut que ce bilan puisse mesurer la satisfaction du vacancier sur son expérience et doit conclure sur le souhait à venir du vacancier :

- Souhaite-t-il repartir en vacances ?
- Durée souhaitée ?
- Destination souhaitée ?
- Petit groupe ou grand groupe ?

Certains organismes ont décidé de ne pas imposer de bilan aux équipes, considérant que les vacanciers sont des adultes, ont droit au respect de leur vie privée. Ils mettent en place uniquement un questionnaire de satisfaction pour savoir s'ils ont aimé le séjour.

La création d'un carnet de séjour est fortement recommandée (avec photos, petits mots etc...)

* Si cependant il est spécifié le souhait de vouloir un compte-rendu, celui-ci sera demandé à l'équipe de séjour.



COMPTE RENDU GROUPE 2 :

Echanges de pratiques sur le SIVAO afin de préparer la position du CNLTA lors des travaux sur cet outil.



Le nouveau système des déclarations de séjour est enfin disponible (support en ligne) : le SIVAO.

Le SIVAO est un système qui permet de déclarer les séjours de manière dématérialisée (usage à ce jour) : celui-ci prévoit dans l'avenir d'aller de la déclaration jusqu'au dépôt des agréments VAO/renouveler des agréments, recevoir les rapports d'inspections. C'est un système qui promet une vraie facilité dans les démarches en lien avec les VAO.

Aujourd'hui, il est possible de faire uniquement la déclaration de séjour et la déclaration complémentaire de séjour. Le support proposé est globalement satisfaisant.

Une remarque a été faite : l'actualisation de l'agrément qui pourrait amener à une modification du contenu du support.

Des questions restent encore à changer/supprimer. Par exemple :

- *Votre séjour a-t-il des moyens de transport ?* Cette question est obsolète.
- *Vos transports sont-ils adaptés ?* Adaptés à qui ? Quel type d'adaptation ?

Il est agréable de pouvoir pré-compléter la partie hébergement sans avoir à réécrire le contenu à chaque déclaration. Cependant, il est souligné l'incohérence du support quand il demande une déclaration par semaine et non par « séjour ». En effet, certains organisent des séjours de 3 semaines, dont la seule « variable » qui changera durant ces 3 semaines est l'effectif des vacanciers.

Il nous semblerait pertinent de déclarer un seul séjour avec 3 périodes lorsque la thématique, l'équipe et les moyens sont constants, plutôt que 3 séjours en 3 déclarations distinctes. Toutefois, nous observons que la possibilité de dupliquer les déclarations facilite grandement ces opérations.

Ergonomiquement, il est demandé d'augmenter le nombre d'items par page (actuellement 10 par page). Il est aussi demandé de revoir la sémantique des questions.

Lors de la déclaration des équipes, il n'est pas stipulé « qui est le directeur de séjour », et les fonctions proposées (fixes) sont : infirmier, maçon etc... Il est constaté que lors des déclarations de séjours complémentaires, il n'y a que très peu de précisions demandées sur les équipes. Il y a la crainte de documents complémentaires à compléter.

SIVAO	Les points positifs	Les difficultés	Les suggestions
<p>En général</p>	<p>Gain de temps indéniable Plus de recherches de mails des DD - lien direct à la DD (adresse structurelle)</p> <p>Tout le monde découvre OVA/ DD</p> <p>Une messagerie directe très appréciable</p> <p>Appel à la plateforme très réactive</p>	<p>Des demandes particulières des DDETS parfois inattendues sans lien à l'agrément ou <i>surprotecteur</i></p> <p>Il n'a été fait qu'un copier-coller du document papier sans ajustement ou rafraichissement. Certaines demandes sont désuètes = répartition Hommes/femmes dans la déclaration initiale, les sports proposés en option (ULM, rafting...)...</p> <p>Manque peut-être un numéro de tel direct pour faciliter le contact et la résolution de souci</p> <p>Multi site : Un organisateur non déclarant ne peut pas avoir accès à la DC2</p> <p>Un site = plusieurs séjours car plusieurs dates alors que mêmes équipes</p>	<p>Revoir le Cerfa pour actualiser les questions</p> <p>Pour l'organisateur les multi site, avoir l'accès à la dc 2 par l'organisateur général, car en cas de difficulté sur un établissement il faut qu'un autre établissement puisse faire les déclarations complémentaires</p> <p>Demander de faire évoluer vers une déclaration par site ou lieu d'hébergement et non de composition de groupe Un site = un hébergement et une équipe des dates d'ouverture avec une composition, et un calendrier de séjour avec plusieurs dates possibles. Cela éviterait la duplication des séjours.</p>
<p>Déclaration de l'organisateur</p>	<p>Problème numéro Siret pour les multi site</p> <p>L'agrément fait une fois pour tous les séjours > top</p>	<p>Pourquoi poser des questions qui font partie des obligations ? (ex : un accord avec un cabinet médical)</p> <p>Problème entre le responsable organisateur comme lien direct mais avoir un mail de gestionnaire</p> <p>Problème de mise à jour > pas de lien avec les déclarations DC1 = ancien doc (ne prend pas les modifications)</p>	<p>Pouvoir mettre plusieurs mails comme représentant de l'organisateur notamment pour les multi sites...notamment pour réception des messages de DD président/organisateur légal/ directeur de service si multi site et gestionnaire</p> <p>?? lors des renouvellements d'agrément ? quelle mise à jour ? Est-ce à faire sur le SI pour 2025 ou encore papier ?</p>

<p>Déclaration hébergement</p>	<p>Très bien de le faire une seule fois et de le dupliquer pour les prochains séjours</p> <p>Téléchargement de la commission de sécurité</p> <p>Règles : + de 15 lits = commission de sécurité - de 15lits = déclaration de non ERP</p> <p>Pour les campings> attestation de non ERP (Mobil home < 15 places= pas ERP)</p> <p>Si commission de sécurité en cours de création ou de renouvellement > préciser</p>	<p>Des DD parfois tatillonnes avec des demandes de précisions parfois hors cadre de l'agrément</p> <p>Commission de sécu et/ou arrêté du maire</p> <p>A la création d'un lieu d'hébergement il faut attribuer u mode de gestion "PC, DP ou repas préparés" : selon les périodes cette particularité peut changer. Si on réutilise l'hébergement il faudrait donc trouve ru système pour pouvoir faire varier cette donnée.</p> <p>Difficulté lors de location par un réseau et non un propriétaire. e gestionnaire se dit habilité à s'engager si la location est non ERP, certaines DD refusent car ce n'est pas le propriétaire</p> <p>Garder en vue que d'hébergement a un but inclusif</p> <p>Difficulté des séjours itinérants (>5 j 4 nuits) quelle déclaration d'hébergement ? que sur le département d'origine ?</p> <p>Quid de déclaration séjour à l'étranger (actuellement pas déclarable) ?</p>	<p>Pouvoir télécharger une fiche de l'hébergeur et le plan des lieux</p> <p>Supprimer l'autorisation du maire, se limiter à la commission de sécurité qui est obligatoire et renouveler</p> <p>Avoir un document type de non ERP</p> <p>Pouvoir épurer ou effacer les hébergements ou les mettre en sommeil</p> <p>Comment modifier ? faire 2 déclarations de site ? 1 en GL 1 en PC ??</p> <p>Revoir les questions au-delà de copier-coller de l'agrément (ex accessibilité) Penser aux hébergements mobiles type péniche camping ...itinérant</p> <p>Demander aux gites de France et autres réseaux, de rappeler la réglementation et afficher qu'ils sont ERP si +15 lits</p> <p>Attention de bien nommer le site Suggestion= Département/ ville / nom du site</p> <p>Ergonomie : l'affichage des listes du SI est limité à 10 déclarations ou hébergements par pages. Est-ce possible d'en avoir jusqu'à 50 et de choisir son mode d'affichage ?</p>
---------------------------------------	---	--	--

Déclaration du séjour DC 1	Type de déficience = mettre la phrase de l'agrément e/ ou si séjour particulier ajouter la particularité		Supprimer le nombre hommes-femmes (comment prévoir) item sur les tranches d'âge ? précision déficience car égal à l'agrément
	Info sur le personnel	Responsable de séjour = toujours un Nb total accompagnateur = comprend ou pas le responsable ? (4+1 ou 5 mais qui peut dire =6 car plus le dir) par principe déclarer que les anim soit 4+1 Recrutement supplémentaire ?? utilité de la question ?	Ajouter un total d'encadrant (le responsable est aussi un accompagnant)
	Activité spécifique comme optionnelle alors ne rien remplir sauf si activité réelle	Des déplacements sont-ils prévus durant le séjour ?? utilité de la question ? c'est quoi un véhicule adapté ? est-ce un PMR ?	Revoir les questions Risque de confusion
	Info sanitaire Cocher tout le monde pour distribution des traitements médicaux	Plan canicule pour séjour hiver ??? = doc de l'Etat	
		Si demande d'info complémentaire il faut alors revalider la déclaration pour apporter l'information complémentaire Pas de modifications des effectifs	Trop d'alerte 1 par organisateur
Déclaration complémentaire (équipe) DC2	Ok pour un fichier CSV mais avec 6 colonnes= nom/ prénom/DDN/ compétences/ missions/tel	réels (mise à jour de la DC1) Attention au format : problème des noms composés (tiret sans espace) La DC est plus légère que le CERFA. Il risque d'y avoir de nombreuses demandes de compléments par les DD : nous testons cet hiver. Plus d'ajustement des effectifs (composition du groupes réels à j-8) L'équipe :	Conserver le nom de l'encadrant d'une année sur l'autre ??? Des DD demandent des infos complémentaires hors agrément ...parfois très subjectif Clarifier les notions de fonction et compétences. Les suggestions du menu déroulant ne sont pas pertinentes et les dénominations sont ambiguës. Nous suggérons : FONCTION = "Encadrant ou responsable de séjour " "accompagnateur"

		<p>Compétences ne veut rien dire pour nous ?? Mission idem cela ne veut rien dire pour nous = mais on peut mettre toutes les missions avec un « ; » entre chaque mission Pour le numéro de tel de l'animateur certains mettent le numéro de tel du séjour</p>	<p>Dans les 2 cas ils sont polyvalents et ne sont pas que "chauffeur par exemple". Compétences : Pourrait être un complément sur les particularités de la fonction sur le séjour = assistant sanitaire, animateur, personnel de service...</p>
	Honorabilité	Demander le B3 en consultation est insatisfaisant et on ne peut pas les conserver	Recherche du B2 et FIJES directement par l'Etat...avis partagé
Grille d'analyse d'inspection		A chaque région sa grille	Aller vers une harmonisation
Rapport d'inspection	Un jour ??	<p>Avoir une alerte de réception du rapport sur le SI</p> <p>Des formulations parfois très subjectives (présence de gravillons, placard de matériel non fermé... couteaux de cuisine accessibleset donc ?? cela fait partie de leur possible)</p>	Pour quand est prévu la grille d'inspection nationale et le suivi des inspections sur le SI ?
Déclaration d'incident grave	Un jour ???		
			Demander une rencontre pour les mises à jour

COMPTE RENDU GROUPE 3 :

Redéfinir le rôle et donc la dénomination des représentants issus de l'environnement des vacanciers, aujourd'hui dénommés "représentants des usagers". Objectifs: donner à chaque partie prenante une place qui renforcera la défense et la promotion des vacances adaptées et par conséquent l'action du CNLTA.

Depuis la dernière assemblée générale du CNLTA, un nouveau collège d'adhérents a émergé : les auto-représentants. Le collège des auto-représentants est récent et ses missions n'ont pas encore été définies.

De nombreux documents existent autour des représentants des usagers (comme l'UNAPEI, des établissements médicaux-sociaux...), mais les définitions et les rôles liés à ces représentations et ces représentants varient en fonction des supports. Il est donc nécessaire d'affiner les documents vers une définition du quoi et du pourquoi des représentants usagers.

Le groupe a débuté son travail avec les axes de réflexion suivants :

Doit-on faire évoluer nos représentations au CNLTA ?

- *Quels sont les membres qui composent le CNLTA, les membres du présent groupe de travail
- *Au regard des Statuts – Règlement Intérieur – Charte qualité
- *Vers une évolution de nos outils : Pour qui ? Pour quoi ? Pour quoi-faire ?
- *Proposition d'une ou plusieurs catégories ou mises à jour de nos textes





Au regard des Statuts – Règlement intérieur – Charte Qualité...

*Selon les statuts la composition des membres se décline par :

- Les ova,
- Les RU,
- Les auto- représentants,
- Les hébergeurs,
- Les visiteurs,
- Les membres d'honneurs,
- Les membres bienfaiteurs,
- Les personnes qualifiées.

*Selon le Règlement intérieur :

On retrouve les membres énoncés ci-dessus avec en plus :

- Les associations,
 - Les établissements publics
 - Les personnes morales locale/dept/nationale – (tels que EEDF – UFCV ou ADAPEI – APAJH...)
 - Les Organismes personnes morale représentant les personnes en situation de handicap ou défendant leurs droit (organismes de tutelle ?)
 - Collège visiteurs (ou personnes qualifiées) ?
 - Les auto – représentants
- La Charte Qualité regroupe en certain nombre d'engagements respectifs pour les parties prenantes : OVA – RU – Hébergeurs.

Vers une évolution de nos outils : pour qui ? Pourquoi ? Pour quoi-faire ?

La mise en cohérence des outils (adéquation entre R Int et statuts) s'impose : pour ce faire, une première étape consiste à bien identifier ou redéfinir les parties prenantes (= pour qui ?) et leur conférer une place dans les instances (pourquoi et pour quoi faire ?).

Rechercher dans les axes stratégiques du CNLTA – Les réponses à la question pour quoi faire ?

-Qui sont les vacanciers ? Il serait intéressant d'identifier la part des vacanciers.

-Qui peut s'auto-représenter (en s'inscrivant seuls notamment, ou engagés dans des associations d'auto -représentants)?

-Quelle part des vacanciers s'inscrit avec ses parents ou proches aidants?

-Quelle part des vacanciers s'inscrit avec les équipes?

-Quelle légitimité a-t-on pour représenter la personne ?

GROUPE 3 ...

Conclusions :

Constitution du groupe de travail pour aller plus loin sur le sujet :
Alain DUPRE - Hélène GAC - Jacques GUITOU - Franck MARTIN -
Cécile MICHALECZEK H - Danielle SAMSON - *associer un auto -*
représentant à certaines étapes du travail.

Objectifs :

- Faire vivre le groupe : animateurs de groupe Jacques GUITOU et Cécile MICHALECZEK**
- Se réunir une fois par trimestre - objectif AG 2026**
- Proposer un calendrier de réunions**



COMPTE RENDU GROUPE 4:

Les vacances adaptées sont-elles trop chères ?

Tarif/coût des séjours, surcoût : explications, problématiques, solutions ?

Elaborer un plaidoyer pour justifier l'importance des coûts d'accompagnement et d'organisation des séjours adaptés afin de mettre en avant le fait que sans soutien, les séjours deviennent inaccessibles.

Préambule :

Une problématique se pose autour du tarif et du surcoût lié au handicap.

L'objectif de ce groupe est de poser un argumentaire pour rédiger un plaidoyer afin de légitimer le coût des vacances adaptées.

La démarche de ce groupe de travail est de :

- établir le prix moyen de vente à la journée en fonction des besoins en accompagnement des vacanciers.
- comparer nos prix moyens à la journée avec les prix moyens d'une prestation touristique sans accompagnement (en pension complète et gestion libre). Nous avons donné aux participants les tarifs d'un Village vacances, auxquels les participants devaient ajouter des estimations de coûts de transport, activités, alimentation. Les séjours VAO étant toutes prestations incluses.
- cette démarche nous a permis de comprendre le calcul du surcoût lié au handicap, ensuite évalué en pourcentage, pour que cela puisse s'appliquer à chacun des OVA.

La poursuite de cette démarche sera de refaire les calculs pour chaque groupe de vacanciers en partant sur la même base de coût pour les séjours touristiques classiques.

Le travail s'est poursuivi en préparant des arguments pour un plaidoyer justifiant le coût des séjours adaptés et la prise en compte du surcoût.

Le travail a débuté avec le principe de calcul de prix d'un séjour classique :

- en pension complète revient à 686€/semaine/personne.
- en gestion libre revient à 896€/semaine/personne avec un studio 2 personnes

Ces tarifs s'expriment activités incluses.

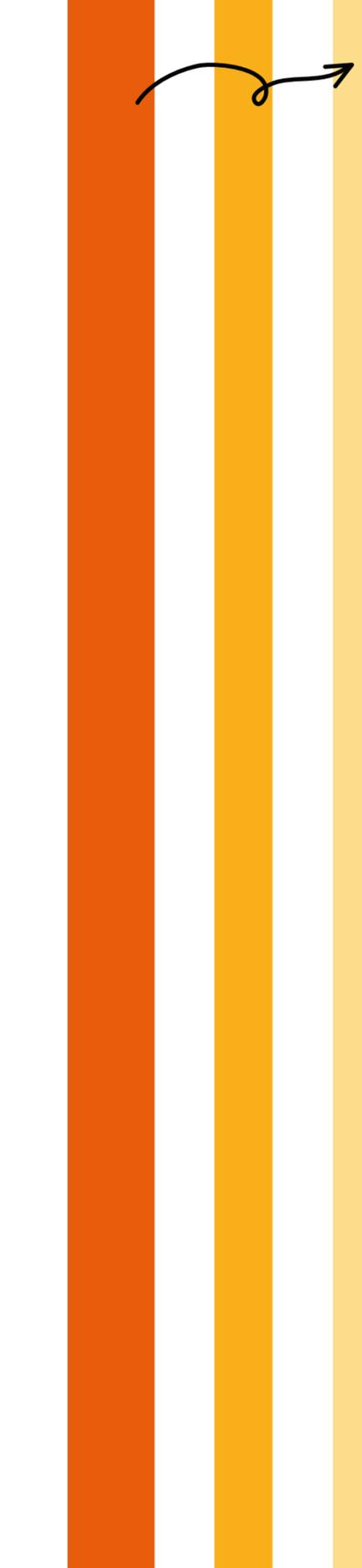
A partir de cette base, les organisateurs présents ont décliné les tarifs appliqués pour chacun, selon le besoin d'accompagnement des personnes accueillies.

Il en ressort des prix moyens :

Ces travaux demandent à être repris en généralisant l'approche pour obtenir un calcul de surcoût qui soit défendable auprès des instances ou organismes d'aide au départ. Il nous paraît en effet **essentiel** que l'ensemble des membres du CNLTA défendent cette notion et ces aides à partir d'une même approche, pour la rendre plus solide et acceptable.



	Accompagnement RENFORCE	Accompagnement de PROXIMITE	Accompagnement DISCRET/de SOUTIEN
MOYENNE JOUR VAO	349.30€	211.50€	180€
SEJOUR CLASSIQUE Pension complète	153€ (1)	144€ (1)	161€ (1)
SEJOUR CLASSIQUE Gestion libre	149€ (2)	140€ (2)	147€
Différence Si pension complète Si gestion libre	196€ (56%) 200€ (57%)	67,5€ (21%) 71.50€ (29%)	
Si pension complète Si gestion libre	(1)+ transport 15€/jour + Activité 40€/jour (2)+ Transport 15€/jour + Activité 40€/jour + Alimentation 30€/jour	(1)+ transport 46€/jour (2)+ transport 46€/jour + Alimentation 30€/jour	(1)+ transport 60€/jour + activité 20€/semaine
ATTENTION : ESTIMATION SUBJECTIVE (de sous-groupes). UNE VRAIE ESTIMATION SERA RÉALISÉE			



GROUPE 4 ...

Réflexion autour d'un plaidoyer, argumentaire déployé :

- Particularités des VAO : accompagnement selon les besoins des vacanciers, donc inclure le coût induit par la présence des animateurs (qui inclut leurs transport, alimentation, activités, hébergement, formation, recrutement).
- Inflation qui impacte le tourisme sur impactant les VAO car le support de l'ensemble des charges affecte les seuls vacanciers.
- Frais de structures/organisation : activité réalisée sur 3 mois pour un an de préparation.
- Pour les personnes ayant des besoins d'accompagnement renforcé, des hébergements, des véhicules, des encadrants spécifiques sont nécessaires et sont plus onéreux.
- Une réglementation spécifique aux VAO obligeant à un renforcement des moyens, parfois justifiés, parfois non.
- Les ressources des personnes en situation de handicap sont faibles : AAH, PCH, ESAT, ANCV - éventuellement aides ARS/CD - établissements?
- Il nous faut également entendre certaines spécificités ou approches spécifiques complémentaires pour certains OVA. Ex: IDE, etc... afin que ces coûts complémentaires puissent être défendus par ceux-ci.

A établir : vers qui adresser ce plaidoyer? Avec quelles actions?

Conclusions :

Les travaux de mise à jour du calcul du surcoût lié au handicap ont débuté.

Le groupe va poursuivre son travail.

Il poursuivra également la production d'un plaidoyer.



Les participants et leur groupe de travail

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
GRINGOT Hilarie (L&M Evasion)	DA SILVA Lourdes (Amahc)	DUPRE Alain (Unapei)	DESBROUSSES Louise-Marie (L&M Evasion)
OUMANETZ Stephanie (Amahc)	RETAILLEAU Anaïs (Ligue 31)	GAC Hélène (Alternance)	ROUX Christian (AVT)
SCHMIDT Alexandra (Diabolo)	GAILLARD Véronique (Eedf)	GUITOU Jacques (Alged)	BOSGER Laurence (La Fédé)
GIRRE Nathalie (CLBN)	MOULIN Isabelle (Clbn)	MARTIN Franck (Epal)	LE GOFF Michel (Alternance)
BIOCHE Marie-Hélène (CLBN)	BOUVROT Mathilde (Idoine)	Cécile Michaleczek (Filéas)	DOREMUS Jean-François (Adef Vacances)
SADOT Marie Léna (EEDF)	PRIGENT Gwénaëlle (Roulottes et Nature)	SAMSON Danielle (Afeh)	BARBIER Nicolas (1000 et un loisirs)
PENIGAUD Virginie (Roulottes et Nature)	LOAS Dominique (Parenthèses)		BOTTONI Kathy (Chavarot)
BRISARD-PREVOST Seth (Afeh)	BORT Sébastien (Ufcv)		MARTINELLI Mario (Apei Aube)
JOREAU Lucie (Parenthèses)	FLOCH Patrick (Epal)		CANNIC Laurent (Epal)
TERJAN Jean-Charles (Avenir Vacances)			KIEBER Anaël (Idoine)
GENS Séverine (Adef Vacances)			BERTHOUX Claudine (Anaé)
MARTIN Marie Laure (AVL)			BONY Pauline (Avl)
DUGUET Véronique (Anaé)			MOULLEC René (Cnlta)
FOUQUES Pierrick (Epal)			SUNER Kévin (Ligue 31)
ROUBAUD Ludivine (Lsca)			FILIPPI Bernadette (Handétour)

CNLTA

05 49 71 01 32

cnlta@cnlta.asso.fr

www.cnlta.asso.fr

